

**Rapport final du projet de recherche :  
Profil, public cible et efficience des associations d'action sociale privées  
faisant partie du CAPAS.**

Etude réalisée par le Prof. Eric Crettaz (ECr) de la Haute Ecole de Travail Social (HETS) de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, Genève (HES-SO//Genève),

en collaboration avec le Prof. Giuliano Bonoli, Faculté de Droit, des Sciences Criminelles et de l'Administration Publique, Université de Lausanne

pour, et en collaboration avec le Collectif d'Associations Pour l'Action Sociale (CAPAS)

## 1. Les associations privées d'action sociale : une action capitale et un impact réel, mais relativement peu visible

Les divers organes faisant partie du Collectif d'Associations Pour l'Action Sociale (CAPAS) jouent un rôle important dans la lutte contre les problèmes socio-économiques dans le canton de Genève, notamment un rôle de conseil et d'orientation dans les périodes de crise personnelle (et donc de prévention de problèmes plus graves), d'aide aux victimes, de fournisseurs d'aides très concrètes pour répondre aux besoins vitaux de personnes défavorisées ne bénéficiant pas de prestations sociales, ainsi que de fournisseurs de compléments aux prestations sociales publiques. En outre, un rôle d'informations et de sensibilisation du grand public est également une force de ce tissu associatif.

Si le bien-fondé et la nécessité de l'action de ces organismes ne peuvent guère être mis en doute, il est plus difficile d'évaluer et de quantifier l'impact global qu'un tel réseau peut avoir. En effet, ces associations ne disposant pas de l'arsenal statistique des pouvoirs publics cantonaux et fédéraux (p.ex. la statistique de l'aide sociale au sens large, des statistiques sur la situation financière de la population incluant les transferts sociaux, etc.), il est difficile de rendre visible leur impact. C'est dans cette perspective de transparence et de valorisation des activités de ces associations que s'inscrit cette étude, ainsi que pour donner un ordre d'idée de leur impact.

Avant de passer aux analyses, il convient de souligner que le fait de disposer d'un tissu associatif fonctionnel, dont certains membres ont une longue tradition d'action sociale, peut être décrit comme une chance. Même si cela semble aller de soi dans une région jouissant d'une longue tradition philanthropique et associative comme Genève, nous commençons par présenter brièvement un cas qui est révélateur de l'atout que représentent ces associations, ainsi que les professionnel-le-s et les bénévoles qui y travaillent, atout qui serait difficile à créer de toutes pièces. Il s'agit du cas de Guangzhou, la troisième ville de Chine (autrefois connue sous le nom de Canton), qui a souhaité introduire des innovations dans l'administration publique et transformer les fonctions du gouvernement dans l'action sociale.

Pour ce faire, il s'est agi de promouvoir un secteur bénévole/associatif quasiment non-existant dans une société n'ayant jusqu'à récemment guère attaché d'importance à la société civile. En 2012, Guangzhou ouvre ainsi des « Comprehensive Social Security Centres », amenés à être gérés par un secteur associatif naissant afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de la ville, en particulier pour la prise en charge des personnes âgées. Problème devenu lancinant en Chine après plusieurs décennies de politique de l'« enfant unique »<sup>1</sup>. Chaque centre reçoit deux millions de Yuan et se doit d'engager des travailleurs sociaux et autres profils utiles, qui travailleront pour ce « tiers secteur » - et non pas pour l'Etat. Des contrats sont signés entre les acteurs privés d'action sociale et l'Etat pour des périodes de trois ans et l'intervention de ces acteurs fait l'objet d'une évaluation chaque année.

---

<sup>1</sup> Je me réfère aux analyses continues dans Li, Yuehan (2013), *The Responsiveness of Social Services Provided by Voluntary Sectors. A Case Study of Guangzhou*, University of Lausanne, IDHEAP: Thesis in International Master in Public Administration.

La première difficulté est d'identifier les besoins de la population, puisqu'il n'existe pas de plateforme d'expression citoyenne ; du coup, des enquêtes ont été réalisées auprès de la population, mais malgré cela les besoins des citoyen-ne-s continuent à être en bonne partie méconnus. Cette phase a révélé une faiblesse de la communication entre Etat, secteur associatif et citoyens. Autre problème notable : il est difficile de trouver des professionnel-le-s du social qualifié-e-s, malgré l'introduction d'un diplôme officiel en 2006, et nous observons que, en moyenne, plusieurs centaines de personnes âgées doivent être prises en charge par un-e travailleur-se social-e. En outre, bien que Guangzhou fasse office de ville ayant un système flexible de reconnaissance des acteurs associatifs, le seuil d'exigence dans l'attribution des ressources publiques au secteur volontaire, a dû être maintenu à un faible niveau afin de trouver un minimum de personnes intéressées. Ce faisant, cette démarche a attiré des « opportunistes », alléchés par les millions de Yuan à saisir, et certains sont allés jusqu'à produire de faux dossiers de prise en charge pour bénéficier de ces financements publics. En l'état, l'expérience n'est pas concluante, et des réformes profondes seraient souhaitables.

De cette expérience chinoise semble donc découler la conclusion selon laquelle disposer d'un tissu associatif connaissant bien « le terrain » et les besoins de la population, et n'agissant pas par appât du gain, est une grande chance, car elle permet aux pouvoirs publics de déléguer une partie de leurs activités à ce secteur (pour des publics-cibles particuliers, ou des activités particulières) pour se focaliser sur les tâches les plus fondamentales et les plus englobantes dans le domaine socio-sanitaire.

Au-delà de ce constat initial, il nous reste encore à établir si ces actions sont réalisées de façon efficiente par le secteur associatif et quelle est l'étendue des actions sociales couvertes. Notons ici que le CAPAS est composé de 34 associations d'action sociale, alors que le canton de Genève en compte plus de 200, et que les résultats présentés dans le présent rapport ne concernent que le CAPAS et ne doivent pas être généralisés à l'ensemble du secteur associatif genevois.

## 2. Objectifs et questions de recherche

Si cette étude ne constitue pas une étude d'efficience stricto sensu, son objectif n'en est pas moins de donner une idée approximative des efforts fournis par ces organismes, notamment en termes de ressources humaines, de compétences professionnelles, d'auto-financement et de nombre de prestations fournies, en comparaison avec les subsides perçus.

Plus spécifiquement, cette étude permet de répondre aux questions suivantes. **Compte tenu des subsides perçus :**

- quelles sont les ressources humaines mises à disposition par ces organismes, et quelle part est-elle composée de bénévoles ?
- combien d'argent devrait dépenser le secteur public pour financer les activités réalisées par les associations d'action sociale composant le CAPAS, s'il souhaitait les réaliser lui-même ?
- quels types de prestations et combien de prestations sont fournies ?

### 3. Relevé des données et méthodes d'analyse

Pour répondre à ces questions, l'étude s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **Une phase de recueil de données statistiques**, réalisée par le CAPAS lui-même auprès des associations le composant, en collaboration avec ECr lors de séances visant à déterminer le type de variables à collecter. Cette collaboration a débouché sur le développement d'une grille d'informations à collecter auprès des associations. En effet, le budget à disposition ne permettait pas de développer un questionnaire standardisé, administré de façon homogène. Pour compenser cela, la prise d'information s'est déroulée en plusieurs étapes réalisée par Mesdames Geneviève Bordry et Nathalie Favre, en collaboration avec ECr. Lorsque les données récoltées pour une association contenaient des ambiguïtés signalées par ECr, Mmes Bordry et Favre prenaient à nouveau contact avec ladite association pour demander des précisions.
- **Les informations collectées** portaient sur les subventions reçues de la part de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, des autres communes du canton, et d'organismes fédéraux, ainsi que d'éventuelles autres sources de financement le cas échéant. Elles portaient également sur un recueil détaillé des ressources humaines des associations ainsi que des bénévoles de ces associations, ainsi que sur le type et le nombre de prestations fournies.
- **Une phase d'analyse et de synthèse de ces statistiques** visant à répondre aux questions posées ci-dessus a ensuite été réalisée. Le principal défi de cette partie de l'analyse est lié au fait que certaines informations sont manquantes pour certaines associations et que d'autres sont des approximations, la collecte d'information statistique n'étant pas réaliste pour certaines gérant en particulier des accueils bas seuils. L'attitude générale dans cette recherche a toujours été de réaliser des **estimations conservatrices**, c.à.d. de toujours choisir une hypothèse qui minimise le nombre de bénéficiaires et de prestations lorsqu'une ambiguïté se présentait, et les quelques informations non fiables ont été abandonnées si une relance auprès d'une association ne permettait pas de clarifier l'information en question. Il est à noter que, toutefois, la très grande majorité des informations était parfaitement claire.

L'analyse repose sur les principes suivants : les associations privées recevant des subsides publics peuvent effectuer plus de tâches que ce que ces montants permettraient à l'Etat de Genève de réaliser, parce qu'elles bénéficient de financements privés, que beaucoup de bénévoles les soutiennent, et que certains postes de dépenses sont moins élevés pour de petites structures privées que pour de grandes administrations publiques. Ceci est évidemment possible parce que les pouvoirs publics (Confédération, canton, communes) assurent en amont la protection de base universelle de la grande majorité des citoyens (assurances sociales au niveau fédéral et prestations sous conditions de ressources aux niveaux cantonal et communal), grâce à un système de protection sociale englobant et financé par les cotisations sociales et divers autres impôts. Les associations composant le CAPAS interviennent de façon subsidiaire auprès de publics ciblés liés à leur histoire et à leur philosophie de l'action sociale.

De par cette configuration institutionnelle, l'Etat de Genève bénéficie de ce que nous avons décidé de qualifier : « **multiplicateur social** », lorsqu'il confie de l'argent aux associations du CAPAS, puisque cet argent permet de financer les activités professionnelles de plus de personnes que s'il devait engager les mêmes ressources humaines au sein de la fonction publique. Ce multiplicateur est donc le ratio entre le volume de RH mises à disposition par les membres du CAPAS divisé par le volume de RH que les pouvoirs publics pourraient mettre à disposition à montant égal. Dans les faits, le résultat présenté sera un peu différent : les subventions reçues par les associations du CAPAS permettent de réaliser un certain nombre de tâches, par un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs avec une certaine infrastructure (locaux, véhicules, etc.), et sont mises en regard de ce que coûteraient les mêmes tâches réalisées par des fonctionnaires.

Nous avons divisé les ressources humaines du CAPAS en 6 catégories principales :

- «Direction» et cadres supérieur-e-s: il s'agit principalement des directeur-trice-s et autres membres de la Direction (finances, RH, etc.), principalement dans les grandes structures. Dans les petites structures, le plus souvent, il y a un-e seul-e directeur-trice.
- «Travailleur-se-s sociaux/socials (TS) »: il s'agit très majoritairement de professionnel-le-s du social diplômé-e-s HES, mais il peut aussi s'agir d'autres diplômé-e-s HES du domaine socio-sanitaire, notamment des infirmières, ainsi que d'autres personnes, ayant souvent un niveau de formation plus élevé, mais occupant une fonction de professionnel-le du social au sein de l'association (p.ex. des personnes ayant fait des études de psychologie à l'Université).
- «Juristes» : il s'agit de personnes ayant étudié le droit à l'Université et occupant explicitement des fonctions de juristes au sein de l'association qui les emploie.
- Secrétaires, réceptionnistes, et autres fonctions de nature administrative, la grande majorité étant secrétaires.
- Chauffeurs, chauffeurs livreurs.
- «Autres»: il s'agit d'une catégorie hétérogène, par rapport à laquelle nous formulerons différentes hypothèses.

Des hypothèses seront faites explicitement concernant le coût salarial de divers profils professionnels dans la suite du présent rapport, sur la base du catalogue des fonctions de l'Office du personnel de l'Etat de Genève. Comme il s'agit de faire des hypothèses conservatrices, nous avons décidé d'attribuer des fonctions de niveaux salariaux correspondant à l'âge moyen de la population, aux alentours donc de 42-43 ans. Sur cette base, il s'agit de faire des hypothèses explicites sur le nombre d'années d'expérience utile pour les postes indiqués. Seules les personnes occupant des postes de direction se sont vues attribuer un âge supérieur à la moyenne, pour des raisons évidentes. Voici les hypothèses sur lesquelles reposent nos analyses sur la masse salariale pour des fonctions qui seraient assumées par des fonctionnaires engagé-e-s par l'Etat de Genève :

- Direction : Classe 23, 15 annuités
- TS : Classe 15, 10 annuités
- Juristes : Classe 19, 10 annuité
- Secrétaires/autres fonctions administratives : Classe 11, 10 annuités
- Les chauffeurs sont en Classe 9, 10 annuités

Il est à noter que ces hypothèses sont réellement prudentes : des consultations informelles avec des personnes connaissant bien les attributions salariales de l'Etat de Genève nous ont confirmé qu'il s'agit d'hypothèses très raisonnables.

La catégorie «Autres» est évidemment plus problématique, puisqu'hétérogène. Il s'agit pour l'essentiel de fonctions d'exécution ne nécessitant pas de formation de niveau universitaire, ni HES, à quelques exceptions près. Nous formulons ici trois hypothèses différentes : ces personnes se voient alternativement attribuer la classe 13, ou 14, ou 15, avec 10 annuités.

En ce qui concerne les statistiques sur les bénéficiaires et les prestations, nous avons là aussi été animés par le souci de ne pas gonfler les chiffres et de faire des hypothèses conservatrices, pour que cette étude soit crédible.

En ce qui concerne les prestations, les chiffres présentés sont sous-évalués. En effet, dans tous les cas où le nombre de prestations n'était pas suffisamment étayées, nous ne les avons pas prises en compte. En outre, les prestations collectives ont été comptabilisées qu'une fois : si une association organise un cours avec 25 participant-e-s, cela compte comme une prestation et non pas comme 25 prestations individuelles. Cette partie de la recherche permet également de présenter un catalogue des principales prestations fournies par les associations membres du CAPAS.

Nous savons que certain-e-s bénéficiaires fréquentent plusieurs institutions, notamment pour les associations dites « à bas seuil » et qui visent les personnes en situation de dénuement extrême, notamment en offrant des nuitées, des repas, des douches et autres mesures d'hygiène. Cela s'applique aussi à d'autres types d'associations ciblant d'autres populations très spécifiques. Cela étant, le CAPAS considère que le pourcentage de bénéficiaires fréquentant plusieurs institutions est « très faible », mais sans pouvoir articuler de chiffres.

Dès lors, cette partie sera plus spéculative que les autres. Nous faisons l'hypothèse (apparemment) conservatrice que 10% des bénéficiaires fréquentent deux institutions et que les autres fréquentent une seule institution. Ceci implique que le nombre de bénéficiaires comptabilisé dans le relevé initial sera multiplié par 0,95 : en effet, si X est le nombre de bénéficiaires résultant du recensement des bénéficiaires réalisé séparément par les associations, 0,9\*X bénéficiaires n'ont fréquenté qu'une association selon notre hypothèse et 0,1\*X ont fréquenté deux associations, donc ces derniers sont en fait 0,1\*X/2, soit 0,05\*X.

Notons enfin que tous les chiffres collectés pour la présente étude concernent l'année 2014.

#### 4. Résultats : les subventions reçues et les ressources humaines fournies

En termes de subsides, les associations du CAPAS ont reçu les montants suivants :

- Subsides du canton, de la Ville de Genève et des autres communes:  
31'494'798.- CHF reçus en 2014.
- Subsides reçus de la Confédération :  
1'403'751.- CHF reçus en 2014.

Pour la présente étude, nous nous focalisons sur les subsides provenant de l'Etat de Genève, ainsi que des communes genevoises (cela représente d'ailleurs l'écrasante majorité des financements publics reçus par le CAPAS), donc sur un montant s'élevant à 31'494'798.- CHF. Avec ces subsides, les membres du CAPAS financent non seulement leurs ressources humaines, mais également des locaux, des véhicules, des équipements techniques et informatiques, etc.

Les ressources humaines mises à disposition par les associations du CAPAS, pour l'année 2014, sont les suivantes, en **équivalent plein temps** (les statistiques récoltées contenaient les taux d'activité des personnes concernées), avec entre parenthèse un rappel des hypothèses faites pour le salaire d'un-e fonctionnaire de l'Etat de Genève occupant le même poste :

- 42 personnes occupent des fonctions de Direction (Classe 23/annuités : 15)
- 130 « Travailleurs Sociaux » (15/10)
- 8 juristes (19/10)
- 44 secrétaires/autres fonctions administratives (11/10)
- 25 chauffeurs (9/10)
- Et 82 personnes peuvent être classifiées dans la catégorie « Autres » (test de sensibilité : Cl. 13 ou 14 ou 15, avec 10 annuités).

Ces ressources humaines représenteraient, pour l'Etat de Genève, une masse salariale de

- 34'483'498 si les « autres » sont placés en classe 13
- 34'832'736 si les « autres » sont placés en classe 14
- 35'197'718 si les « autres » sont placés en classe 15.

Auxquels s'ajouteraient bien sûr les cotisations patronales, en particulier le deuxième pilier. Ici aussi, nous faisons une hypothèse conservatrice, en postulant que l'Etat paie en moyenne 25% de cotisations sociales. Cela veut donc dire que si l'Etat de Genève devait fournir les RH fournies par le CAPAS, cela représenterait une masse salariale oscillant entre :

**43'319'202,50.- CHF et 44'569'202,50.- CHF**

Ce qui représente une masse salariale dont le montant est **37 à 40% plus élevé que les subsides** versés par l'Etat de Genève et les communes du canton aux associations du CAPAS. Il convient de signaler que, avec ces subsides, les associations constituant le CAPAS ne financent pas seulement leur masse salariale, mais l'ensemble de leurs activités !

Cela est rendu possible par leur travail de récoltes de fonds privés, par des donations et des héritages spontanés, etc. Egalement grâce au travail de leurs nombreux bénévoles. En effet, **les bénévoles** actif-ve-s pour les associations membres du CAPAS sont au nombre de 2415, qui représentent **215 postes à plein temps**, auxquels s'ajoutent pas moins de **127 membres de comités** (il s'agit ici d'un nombre de personnes et non d'un nombre en équivalent plein temps).

On voit ainsi comment cette longue tradition associative et philanthropique, la proximité avec le terrain (entreprises, autres associations et groupes d'intérêt, citoyen-ne-s, etc.) et la faculté à enthousiasmer un grand nombre de bénévoles, permet aux associations d'atteindre un niveau d'efficacité bien supérieur à ce qui est possible d'atteindre pour les pouvoirs publics.

## 5. Résultats : le nombre de bénéficiaires, le nombre et le type de prestations fournies

Une autre question importante est celle du **nombre de personnes bénéficiant des prestations** des associations constituant le CAPAS. Pour chaque association, il a été possible d'identifier un nombre de bénéficiaires, en évitant les doubles comptages la plupart du temps, puisque les cas douteux, ou pour lesquels il est impossible de savoir quel est le nombre de personnes concernées, ont été laissés de côté.

Notons également que les bénéficiaires perçoivent des prestations variant beaucoup en termes de durée et d'intensité du suivi. Le spectre s'étend de renseignements donnés par téléphone, de visites sur des sites internet, des prestations durant plusieurs mois demandant un engagement intensif en ressources humaines, comme certaines mesures de (ré)insertion professionnelle ou des psychothérapies.

Le recensement des bénéficiaires des prestations délivrées par les associations du CAPAS nous mène à la conclusion que 93'295 personnes ont bénéficié de ces prestations. Il est à relever que sur ces personnes, 40'273 (soit 43,1%) sont des bénéficiaires des prestations de Carrefour AddictionS, qui entreprend des actions de prévention et de communication à très large échelle.

Comme indiqué plus haut, afin d'éviter les doubles comptages, nous multiplions ce chiffre par 0,95, ce qui nous mène à conclure que **88'630 personnes** bénéficient peu ou prou de prestations fournies par les associations membres du CAPAS.

En ce qui concerne **le nombre et le type de prestations**, nous présentons ici les résultats regroupés par types de prestations, en rappelant qu'il s'agit de sous-estimations, un certain nombre de prestations n'ayant pas pu être comptabilisées.

Un groupe de tâches très importantes des associations constituant le CAPAS, est constitué de mesures d'information, de prévention, d'orientation vers d'autres structures publiques et privées, et de détection rapide de situation problématiques, afin d'éviter des problèmes

ultérieurs plus graves. Les prestations dans ce groupe se répartissent de la façon suivante, sachant qu'une personne peut bénéficier de plusieurs prestations :

**Tableau 1 : Nombre de prestations dans le domaine : information, prévention, orientation vers autres structures et détection de cas problématiques**

Prestation	Nombre de prestations fournies
Informations par téléphone et par internet	62'014
Visites sur le terrain et entretiens ayant lieu à des stands d'information	9'124
Information à des personnes à la réception des associations	7'200
Consultations assurées par des juristes, des professionnel-le-s du social, etc. (à l'exclusion des consultations au sens médical du terme)	24'469
Prêts de livres et de DVD d'information concernant diverses thématiques	8'093
<b>Total</b>	<b>110'900 prestations</b>

Source : données collectées par le CAPAS et exploitées par ECr

Les prestations en nature sont également très importantes pour les membres du CAPAS, en particulier pour les associations s'occupant de prévention de problèmes de santé publique, ainsi que pour celles s'occupant de populations très défavorisées, les deux étant parfois liés. Voici la répartition de ces prestations :

**Tableau 2 : Nombre de prestations en nature**

Prestation	Nombre de prestations fournies
Repas + colis alimentaires	83'327 + 1'266
Nuitées	22'363
Nombre de transports de personnes, le plus souvent âgées et à mobilité réduite	2'721
Douches	5'621
Coupes de cheveux réalisées par des coiffeur-se-s	480
Nombre de préservatifs distribués	17'000
Litres d'eau distribués en milieu « festif » pour éviter la déshydratation	3'000
Nombre de seringues propres distribuées	63'121
<b>Total</b>	<b>198'899 prestations en nature</b>

Source : données collectées par le CAPAS et exploitées par ECr

Un autre domaine d'intervention du CAPAS important est le domaine de l'insertion et de la réinsertion professionnelle (stages, coaching et aides diverses, petits jobs, etc.), ainsi que des mesures de formation et de cours contribuant à améliorer l'employabilité et l'insertion sociale des bénéficiaires (cours de langues p.ex.). Comme ces prestations sont beaucoup plus intensives en termes de RH nécessaires et de temps, elles sont également moins nombreuses que dans d'autres catégories. Ces prestations sont présentées dans le Tableau 3 ci après.

**Tableau 3 : Nombre de prestations fournies dans le domaine : (Ré)insertion professionnelle et formation**

Prestation	Nombre de prestations fournies
Mesure de réinsertion professionnelle, de formation professionnelle et stages	671
Cours de langues et autres enseignements	69
<b>Total</b>	<b>740</b>

Source : données collectées par le CAPAS et exploitées par ECr

Le domaine de la santé physique et mentale est également un domaine dans lequel les associations du CAPAS sont actives. Dans ce domaine, les prestations suivantes ont été assurées :

**Tableau 4 : Prestations de santé et de bien-être psychologique**

Prestation	Nombre de prestations fournies
Vaccins, test HIV et soins de santé primaire	917
Séances d'ergothérapie	195
Séances de psychothérapie, de thérapie de couples et familiales	3'499
<b>Total</b>	<b>4'611</b>

Source : données collectées par le CAPAS et exploitées par ECr

Les associations membres du CAPAS jouent également un rôle important dans le domaine de la cohésion et de l'insertion sociales par le biais d'activités de groupe. Il s'agit d'activités portant sur des sujets très divers, souvent des activités de loisirs – ateliers divers, activités sportives, ballades, activités créatrices, sorties en groupe, etc. – visant à permettre à des personnes isolées ou fraîchement arrivées en Suisse de (re)créer des liens, et à des parents débordés de souffler un peu (avec des activités pour enfants). En 2014, les associations du CAPAS ont proposé **10'574 activités collectives** de ce type, qui durent le plus souvent d'une demi-journée à une journée entière.

Une dernière activité importante est la médiation, entre employeurs et employés, entre conjoints, entre membres de famille, etc. Cela représente une activité de prévention importante et souvent intensive en ressources humaines. Au total, les associations du CAPAS ont assuré, en 2014, **704 médiations**.

Au total, cela représente donc, au minimum, **326'428 prestations** fournies par les 34 associations constituant le CAPAS.

## A propos de l'équipe de recherche

**Eric CRETZAZ** est Professeur à la Haute école de travail social Genève de la HES-SO. Il est docteur en administration publique IDHEAP (Université de Lausanne), titre obtenu pour une thèse portant sur les politiques permettant de lutter contre le phénomène de la pauvreté laborieuse. Spécialiste des politiques sociales, en particulier des politiques de lutte contre la pauvreté et des politiques familiales (en Suisse, dans l'Union Européenne et en Amérique du Nord), ainsi que des inégalités économiques et des questions relatives aux indicateurs sociaux, il est l'auteur du présent rapport.

**Giuliano BONOLI** est Professeur de politique sociale à l'IDHEAP (Université de Lausanne). Titulaire d'un doctorat en Social Policy and Administration de l'Université du Kent à Canterbury (Grande Bretagne), sa thèse portant sur les politiques de retraites dans plusieurs pays européens. Il est expert dans le champ d'analyse des politiques sociales, en particulier dans les domaines des retraites, du marché du travail et de la politique familiale, son approche des problèmes est caractérisée par l'interdisciplinarité, faisant appel à la science politique, la sociologie, l'économie et la démographie. Il est consultant sur ce projet afin de maximiser la pertinence de l'analyse en fonction des données disponibles.